Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 86

Artikel: Lettre de Berne

Autor: Leuch, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-254970

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cuirs gaufrés de Mlle J. Calame. — Une mention très honorable à l'amusant abat-jour orange de Mme Kunz-Bard et au napperon rond de Mlle Pauline Muller. Et n'oublions pas les broderies de l'atelier de La Sarraz, dirigé et inspiré par Mme de Mandrot. — Mme Schmidt-Allard est seule à représenter l'art si genevois de l'émail. Les formes de ses bijoux et de ses bonbonnières sont heureusement choisies, et leurs tons chauds caressent l'œil. Mais nous n'aimons guère ce flou dans les ornements: l'émail est, par essence, l'art du contour pur. Et Mme Schmidt dessine à merveille, comme le prouve son portrait d'enfant.

Somme toute, cette exposition, dont nous avons signalé les lacunes, est fort agréable à visiter. Point fatigante, elle ne contient rien de nature à choquer ou à irriter le spectateur. C'est assurément un mérite assez rare par le temps qui court. Une bonne moyenne, de la tenue, pas d'extravagances — c'est beaucoup, mais ce n'est pas assez. Il me semble que la phalange artistique des femmes de Genève aurait plus et mieux à nous dire. Il y a des recherches intéressantes, mais pas de trouvailles; de l'étude, mais peu d'inspiration; des œuvrettes jolies, mais pas une grande œuvre. On a dit de la Genevoise qu'elle était « toujours bien et jamais mieux ». Il est vrai que, selon le proverbe, « le mieux est l'ennemi du bien ». Ne dédaignez pas les succès d'estime, Mesdames, mais cherchez à vous élever au-dessus d'eux.

E. Gautier.

LETTRE DE BERNE

La dernière session des Chambres fédérales a débuté sous une impression de deuil. Le 9 novembre, le Conseiller fédéral Edouard Müller succombait à une courte maladie. Müller, une des figures les plus populaires de Berne, jouissait de l'entière confiance et de l'estime de tous ceux qui connaissaient ses grandes capacités de travail et l'esprit loyal et profondément suisse avec lequel il s'acquittait de sa tâche souvent épineuse. La question de sa succession n'est pas encore réglée aujourd'hui. Plusieurs refus montrent combien ce poste exposé est peu désiré en ce moment. Grâce aux démissions de MM. Ador et Decoppet, il s'agit du reste de reconstituer au sein de notre Exécutif un équilibre des intérêts de langues, de religions, de partis et de groupes économiques. Les socialistes seuls, fidèles à leur formule, n'ont pas manifesté jusqu'ici le désir d'être représentés. Garderont-ils cette attitude jusqu'au bout?

Deux grands sujets ont été traités et nous ont tenus en haleine depuis le 10 novembre : la Société des nations et la neutralisation de la Savoie. Le Conseil national était visiblement mal à l'aise au début. Les élections du 26 novembre, avec près de 80 députés nouveaux, lui donnera une orientation différente. Pourquoi ne pas laisser les « nouveaux » se casser les dents sur une question aussi grave et aussi discutée que la Société des Nations? En allant au fond des choses, nous ne pouvons que le féliciter de ne pas avoir reculé devant cette lourde tâche. Peu importe après tout le vote du Conseil — il est évident que les proportions en seraient autres dans un mois — puisque en dernière instance la décision sera prise par le plébiscite des électeurs masculins. La valeur de cette session repose dans le travail de la Commission et de quelques orateurs de marque, et pour ce travail il fallait des hommes d'expérience parlementaire et politique.

La Commission a mis en discussion trois propositions : 1° la majorité demande l'entrée en matière; 2° M. Zürcher, de Zürich, engage à renvoyer la question au Conseil fédéral, et à ne pas entrer en matière pour le moment; 3° MM. Naine et Gelpke proposent de ne pas entrer en matière du tout.

Il va sans dire qu'en dix jours de discussion, 30 à 40 orateurs n'ont pu fournir chacun des arguments nouveaux, d'autant plus que le message du Conseil fédéral était très détaillé. On avait bien plutôt l'impression d'un jeu de patience où chaque député s'ingéniait à présenter un aspect nouveau de la question, selon ses préférences, et cela par d'habiles combinaisons des arguments de fond.

Citons toutefois les orateurs et les arguments les plus remarqués pour chacune des thèses : M. Scherrer-Fullemann déclare que notre neutralité si elle peut figurer dans le pacte de Paris n'en sera que mieux établie, puisqu'elle sera garantie, non seulement par 7 nations comme en 1815, mais par les 44 signataires de la Société des Nations. M. Frey, de Zurich, démontre dans un discours éloquent et quelque peu sentimental — écouté exceptionnellement en un silence profond — que la neutralité suisse n'a jamais eu d'autre interprétation que celle d'une neutralité militaire et territoriale, due à notre volonté de la faire respecter par notre défense nationale. Comme elle représente une mesure pour le maintien de la paix, elle est conforme à l'article 21 de la Société des Nations et pourra donc être respectée à l'avenir. La neutralité économique de la Suisse n'a jamais existé. Nous ne sommes point un peuple élu qui peut se tenir à l'écart sur une cime glorieuse ; mais nous devons aider le monde entier à se relever des désastres et à assurer un avenir de travail et de paix. Enfin, M. Micheli, le député sincèrement regretté par tous les partis, recommande l'entrée en matière avec beaucoup de chaleur, de tolérance et de confiance dans l'avénement d'un règne de justice et de solidarité universelles. La Suisse en s'isolant du traité, commettrait une infidélité à ses traditions humanitaires.

La contrepartie est représentée par M. le professeur Zürcher qui, lui, voudrait tout prendre et ne rien perdre! Il propose de ne pas entrer en matière pour le moment, mais de renvoyer la question au Conseil fédéral, afin qu'il obtienne à Paris des garanties formelles sur notre neutralité politique et économique, pour autant que ce sera possible, sur la neutralité de la Savoie et sur l'obligation de faire reconnaître à la Suisse ses droits établis par le traité de Vienne par ceux des Etats qui n'adhéreraient pas à la Société des Nations.

Le refus absolu d'entrer en matière est soutenu par les socialistes en bloc, par un groupe catholique froissé de ce que le pacte ne mentionne pas le pape comme puissance temporelle, par des paysans et par les obstructeurs habituels, MM. Gelpke et Knellwolf. A entendre Ch. Naine développer l'idée que la Société des Nations est très susceptible d'évolution démocratique, qu'elle pourrait très bien devenir « la ligue des peuples » comme la désigne déjà la langue allemande, si nous travaillons en Suisse à l'orienter dans ce sens, on est tout étonné de constater qu'à la votation finale il s'est conformé au mot d'ordre socialiste! G. Müller, de Berne, est beaucoup plus intransigeant à ne vouloir pactiser avec aucune organisation de la société capitaliste et impérialiste actuelle, dont l'édifice entier a besoin d'être renouvelé. M. Gelpke, de Bâle, enfin affirme à plusieurs reprises d'un ton acerbe que la guerre existera toujours, que le monde entier peut faire ce qu'il voudra pourvu qu'on nous laisse tranquillement travailler à notre développement national et que nous verrons avec plaisir une société des *autres nations* établir la paix et la fraternité entr'elles. Notre neutralité est un fait historique, et doit demeurer immuable. Aucune autre puissance, ni surtout nous-mêmes, n'avons le droit de jamais y toucher. — A vrai dire, ces paroles de conservatisme farouche nous rendent rêveuses! Elles évoquent des réminiscences de cette plus « vieille démocratie du monde », qui, du fait de son ancienneté, n'est plus capable de reconnaître à la femme ses droits! Et nous répondons à cet orgueil national qui se rebelle contre toute évolution, par

la parole de Gœthe : *Was du ererbt von deinen Vätern hast, erwirb es, nun es zu besitzen.*

Des deux porte-voix du Conseil fédéral, M. Calonder entrevoit en idéaliste le beau rôle réservé à la Suisse si elle collabore à poser les bases d'une œuvre qui régénèrera le monde. M. Schulthess, plus pratique, montre qu'il n'y a pas de solution intermédiaire. Si nous ne voulons pas nous engager à observer le blocus économique contre une nation rebelle, nous y serons soumis nous-mêmes. Voilà tout ce que nous gagnons à nous tenir à l'écart de la Ligue. Tous deux expriment le désir que la Suisse adhère au Pacte comme Etat fondateur.

Le groupe radical fait encore observer cette réserve que notre adhésion supposera la participation préalable des cinq grandes puissances à la Société des Nations, ceci pour laisser la Suisse libre de ses mouvements en cas de refus de l'Amérique. Le Conseil fédéral affirme encore que, selon l'art. 435 de la paix de Versailles et l'art. 21 de la Société des Nations, la Suisse exige la reconnaissance de sa neutralité perpétuelle, c'est-à-dire son droit de refuser toute participation militaire et tout passage militaire sur son territoire en cas de différends entre ses voisins. Les conditions stipulées, on passe à l'appel nominal qui décide l'adhésion par 128 voix contre 43. Le Conseil des Etats a ratifié ce vote deux jours plus tard, par 33 voix contre 6, sans avoir fait entrer en ligne de compte des points de vue nouveaux dans la discussion.

Nous retirons de ces journées l'impression que chacun des députés a senti la grande responsabilité qu'il assumait en décidant de l'avenir de la Suisse. On se rendait compte de la lutte de leur conscience et bon nombre d'entr'eux ont prononcé un «oui» dicté par nécessité plus que par conviction. Un public nombreux et très attentif a suivi de la tribune les débats des deux Chambres. Nous y avons vu des femmes de tout âge et de toutes les classes écouter sans broncher pendant des heures, prouvant par là qu'elles portent un vif intérêt même à la grande politique internationale.

Il semble que l'effort soutenu dans ces journées ait épuisé la force des députés pour traiter la question de l'abrogation de la neutralisation de la Savoie du nord, à en juger par la superficialité et la légèreté de certaines argumentations. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question lorsqu'elle sera traitée avec plus de sérieux par le Conseil des Etats.

Une initiative de l'an 1916 (!) demandant la suppression totale des maisons de jeu, a été résolue dans ce sens que le jeu de hasard reste admis lorsqu'il sert de divertissement ou lorsque les recettes reviennent à une œuvre d'utilité publique. Les cantons ont, toutefois, le droit d'interdire aussi ces occasions-là de jeux.

Le Conseil des Etats a encore entendu une interpellation sur la ligne de conduite de la Suisse vis-à-vis de la population du Vorarlberg qui se meurt de froid et de faim. Pour la première fois, M. Calonder a fait, au nom du Conseil fédéral une déclaration officielle sur ce sujet. Il constate qu'un Vorarlberg autrichien ne présentait aucun danger, mais que son rattachement à l'Allemagne — nécessité peut-être par son ravitaillement de ce côté — constituerait un grave danger d'infiltration allemande, intellectuelle et économique sur notre frontière orientale. Toutefois, aucune démarche ne sera faite, ni à Vienne, ni à Paris, la question devant être étudiée uniquement au point de vue *suisse*[1]. Pour le moment, le Conseil fédéral fait son possible pour venir en aide à cette malheureuse population.

[1] L'Autriche a déjà protesté officiellement à Paris contre « les appétits annexionnistes » de la Suisse !

En dernière heure, M. Micheli a présenté une motion signée d'un centaine de noms demandant au Conseil fédéral d'user de son influence pour obtenir le prompt rapatriement de tous les prisonniers de guerre. M. Ador a promis de faire son possible dans ce sens.

A. Leuch.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Marthe de Maday-Hentzelt : *L'amour maternel, son origine, son évolution.* Payot et Cie, 1918. 1 vol.; prix 5 fr.

Ce n'est pas sans émotion que nous rendons compte ici de cet ouvrage d'une conception si originale, d'une élaboration si consciencieusement scientifique. L'auteur, la femme charmante et distinguée que regrettent encore tous ceux qui ont eu le privilège de la connaître, en a corrigé les épreuves, atteinte déjà de la grave maladie qui l'a emportée. C'est sur son lit de souffrance, trois jours avant la fin (la préface du volume nous l'apprend) que le premier exemplaire imprimé lui a été apporté. Elle a eu la joie de voir l'aboutissement de son long et beau travail, mais n'a pu connaître le succès de son œuvre. C'est à celui qui en a achevé la publication avec une piété fidèle qu'a été réservée cette consolation, si profondément mélancolique dans sa douceur.

Pour la première fois, croyons-nous, l'amour maternel a été étudié d'une manière strictement scientifique et dégagée de tous les lieux communs, de tous les clichés, de toutes les appréciations toutes faites qui peuvent satisfaire les esprits médiocres, mais répugnent aux âmes éprises de vérité scientifique. En se basant sur une très vaste documentation, l'auteur définit l'amour maternel comme « un ensemble d'instincts, ou plutôt de besoins, de tendances, d'impulsions, de nécessités physiques et psychiques qui dérivent de causes différentes ». On peut classer en trois groupes les phénomènes qui caractérisent l'attachement maternel et établir trois phases selon les différentes causes qui l'engendrent : « 1° la phase organique qui comprend toute activité « de la mère engendrée par la profonde transformation physique et « chimique qui s'opère dans son organisme ; 2° la phase symbiotique « qui réunit en elle les caractères d'attachement dus à la vie en com- « mun de la mère et de l'enfant ; et 3° la phase sociale qui a son origine dans les conditions sociales. » La première est commune à toutes les espèces animales, depuis l'être le moins compliqué jusqu'à la mère humaine inclusivement. Elle existe seule pour les espèces inférieures. Chez les oiseaux et les mammifères, on constate, après l'éclosion de l'œuf ou la naissance des petits, des manifestations d'attachement dus à la symbiose de la mère avec sa progéniture. Enfin, l'amour de la mère humaine pour son enfant, traversant successivement les phases organique et symbiotique présentera en outre des caractères d'attachement dus à des causes sociales.

On voit d'emblée ce que ce plan de travail nous promet d'intéressant et d'ingénieux. Toujours appuyée par les résultats minutieusement étudiés des recherches scientifiques, l'auteur nous introduit d'abord dans le monde des minuscules amibes, qui se reproduisent en se partageant, nous montrant ainsi le problème de la maternité réduit à sa plus simple expression ! Vient un moment, dans l'échelle des espèces, où l'œuf expulsé nécessite des soins. « C'est à partir de ce moment que se développe le mystère de la maternité, avec sa prévoyance, son dévouement et surtout son utilité pour la race. » Nous passons en revue les manifestations de cet amour maternel embryonnaire chez les poissons, découvrant des phénomènes pleins d'intérêt dans la ponte, la fécondation externe, le choix de l'endroit où les œufs sont abandonnés. Avec le monde des insectes et la fécondation intérieure, les rôles des deux sexes commencent à se préciser.

Montons encore sur l'échelle animale pour trouver les oiseaux et étudier l'état d'incubation qui crée un rapport nouveau entre la mère et sa progéniture. Il est encore trop tôt pour parler d'amour maternel, et c'est probablement à un état de fièvre provenant de la ponte qu'il faut attribuer l'immobilité, le manque d'appétit de l'oiseau qui couve et non à un mobile psychologique.

Si nous passons maintenant à l'étude de la phase symbiotique, nous pouvons commencer à employer le mot « amour » pour déterminer les relations entre la mère et ses petits. Mais bien entendu, en donnant à ce mot un sens infiniment simple et primitif, tout à fait passif, mais non moins profond, le sens « d'habitude ».

Nous constaterons que chez les mammifères l'allaitement est la source principale de l'attachement maternel, parce qu'il constitue un